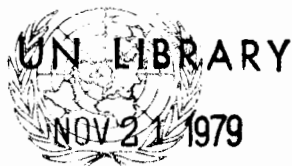




NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr. GENERALE A/34/696 16 novembre 1979 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session Point 27 de l'ordre du jour

QUESTION DE NAMIBIE

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. Ron S. MORRIS (Australie)

1. A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-quatrième session le point intitulé :

"Question de Namibie :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- c) Rapport du Secrétaire général;
- d) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie."

A la même séance, l'Assemblée a décidé que ce point serait examiné directement en séance plénière, étant entendu que l'audition des organisations intéressées aurait lieu à la Quatrième Commission.

2. La Quatrième Commission a fait droit aux demandes d'audition suivantes au titre de ce point de l'ordre du jour :

<u>Pétitionnaires</u>	<u>Séance à laquelle la demande d'audition a été accordée</u>
Rév. G. Michael Scoot (A/C.4/34/9)	13ème
M. Romesh Chandra, Conseil mondial de la paix (A/C.4/34/9/Add.1)	23ème
Mme Maureen R. Berman, Ligue internationale des droits de l'homme (A/C.4/34/12)	27ème

3. A la 27^{ème} séance, le 14 novembre, des déclarations ont été faites par le Rév. Michael Scott, par M. Chandra et M. Amos Ngwenya, du Conseil mondial de la paix, et par M. Michael Meyers de la Ligue internationale des droits de l'homme.

4. Les résumés de ces déclarations figurent dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.4/34/SR.27).
